



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## ***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 46 du 14 juin 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

**INSTRUCTION N° 500182/ARM/EMAT/OGAS/BCS**  
relative à l'organisation de l'état-major de l'armée de terre.

Du 05 juin 2024

# INSTRUCTION N° 500182/ARM/EMAT/OGAS/BCS relative à l'organisation de l'état-major de l'armée de terre.

Du 05 juin 2024

NOR A R M T 2 4 0 0 8 7 0 J

## Référence(s) :

Code de la défense.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19).

Arrêté du 24 avril 2024 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef de l'état-major de l'armée de terre (JO n° 99 du 27 avril 2024, texte n° 19).

Arrêté du 24 avril 2024 fixant l'organisation générale des forces de l'armée de terre (JO n° 99 du 27 avril 2024, texte n° 18).

➤ [Arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 22 mai 2024 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.](#)

## Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Instruction N° 500182/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 10 mai 2021 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la comitologie de l'état-major de l'armée de terre.](#)

## Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111.3.1.1.](#)

## Référence de publication :

## PRÉAMBULE.

La présente instruction a pour objet de préciser les attributions et l'organisation de l'état-major de l'armée de terre (EMAT).

### 1. ATTRIBUTIONS ET MISSIONS GÉNÉRALES DE L'EMAT.

L'EMAT est un organisme de l'administration centrale du ministère des armées. Sous les ordres du major général de l'armée de terre (MGAT), il assure un rôle central de conception, d'orientation, d'appui des unités et organismes de l'armée de terre, de contrôle et de synthèse. A cette fin, il participe à l'élaboration des instructions et décrets relatifs à l'armée de terre ainsi qu'à la conception de ses ordres et directives. Il prépare et met en œuvre pour l'armée de terre les décisions du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT).

### 2. ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EMAT.

L'EMAT est composé de trois sous-chefferies et de trois pôles. Chaque sous-chef et chef de pôle est assisté d'un ou plusieurs adjoints et dispose de bureaux dont les attributions et missions sont définies infra. Des officiers chargés de mission peuvent également appuyer le MGAT et les sous-chefs sur des sujets particuliers. Pour remplir sa mission, l'EMAT s'appuie sur une organisation, des méthodes de travail et une comitologie définies par des notes internes. Pour les sujets plus transverses, peuvent être organisés des plateaux d'étude regroupant les bureaux contributeurs.

#### 2.1. LE MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE TERRE.

Responsable du budget opérationnel de programme 178 - 0011 (BOP terre du programme 178) et de l'ensemble de programmation « activités et fonctionnement de l'armée de terre » (EP AFAT), le MGAT, pour l'exercice de ses attributions, est assisté :

- par les six officiers généraux sous-chefs et chefs de pôle, dont les attributions sont fixées par l'arrêté de 3<sup>e</sup> référence ;
- d'un conseiller sécurité aéronautique ;
- du conseiller santé du CEMAT détaché du Service de santé des armées (SSA) ;
- du conseiller pétrolier du CEMAT détaché du Service de l'énergie opérationnelle (SEO) ;
- d'un officier supérieur adjoint au MGAT (OSA MGAT), commandant de la formation administrative et responsable de l'appui et du soutien de l'EMAT. Pour remplir ses fonctions, l'OSA MGAT commande le bureau d'appui au commandement (BAC). Ce dernier assure le fonctionnement courant de l'état-major en matière de soutien général, informatique et administratif, ressources humaines, chancellerie et budget de fonctionnement. Le chef du BAC, adjoint de l'OSA MGAT, assure également les fonctions d'officier sécurité de l'EMAT en matière de protection du secret et de sécurité informatique.

Par ailleurs, il est assisté, au sein de l'EMAT élargi, par :

- l'officier général, sous-directeur des études et de la politique (SDEP) de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) ;

- l'état-major opérationnel terre (EMOT), dans le domaine de la préparation à l'engagement ;
- le bureau des actions spéciales terre (BAST), antenne du commandement des actions spéciales terre (CAST).

## 2.2. LA SOUS-CHEFFERIE PERFORMANCE ET SOUTIENS.

Le sous-chef performance et soutiens (SCPS), pour l'exercice de sa mission, est assisté par :

- l'officier général adjoint performance (OGP) qui :
  - pilote la performance de l'armée de terre au regard des ressources allouées ;
  - contribue à la programmation budgétaire annuelle, triennale et à l'élaboration de la loi de programmation militaire (LPM) ;
  - suit les travaux de programmation et d'organisation pour l'armée de terre.
- officier général adjoint soutiens (OGS) qui :
  - assiste et seconde le SCPS dans sa mission de responsable de la prospective, de la conception et de la cohérence du soutien logistique des forces et du combattant, en agissant sur l'ensemble des domaines de la logistique en coordination avec l'adjoint activité maintenance coopérations (A2MC) du sous-chef plans et programmes pour le domaine du maintien en condition opérationnelle (MCO) terrestre ;
  - représente le SCPS dans les instances de comitologie et de pilotage relevant du soutien logistique des forces et du combattant avec l'ensemble des acteurs de l'armée de terre, de l'interarmées et des services concernés ;
  - participe à l'élaboration des politiques d'organisation des soutiens et supervise la préparation des réunions bilatérales état-major des armées (EMA)-EMAT ;
  - organise le dialogue bilatéral avec les directions et services interarmées chargés du soutien (DSIA, hors DIRISI, DMAé et SIMu<sup>1</sup>) et les services relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère des armées (SGA) ;
  - assure les fonctions de coordonnateur central à la prévention pour l'armée de terre et est autorité de coordination en matière de prévention et de protection contre l'incendie de l'EMAT ;
  - s'assure de la cohérence de la politique de la condition du personnel de l'armée de terre en garantissant la transversalité des travaux de l'EMAT et de la DRHAT/SDEP.

La sous-chefferie est composée des bureaux suivants :

- le bureau programmation finances budget (BPF) est chargé d'assurer l'équilibre entre les missions de l'armée de terre et les moyens financiers qui lui sont accordés. Il veille à la cohérence de la donnée physico-financière pour les ressources de et pour l'armée de terre. Il pilote les travaux de programmation militaire dans le cadre de l'élaboration, de l'ajustement annuel et de l'exécution de la LPM. Il s'assure de la soutenabilité financière des investissements intéressant l'armée de terre. Il pilote la gestion de la ressource budgétaire de l'armée de terre par l'exercice des responsabilités du BOP terre et de l'UO CRC<sup>2</sup>. Il anime les processus transverses relatifs à la performance et à la maîtrise des risques de l'armée de terre et met en œuvre dans ces domaines les outils de compte-rendu vers les autorités politiques et militaires. Il planifie, coordonne et contrôle les interactions avec le Parlement. Il assure le contrôle et le conseil financiers au profit de l'armée de terre.
- le bureau organisation (BORG) définit au sein de l'armée de terre les règles et principes régissant l'organisation dans l'armée de terre ainsi que les processus permettant leur mise en œuvre et évolutions (domaine fonctionnel terre), en s'assurant de la cohérence globale du format de l'armée de terre. Il contribue directement aux travaux de programmation militaire pour les effectifs dans le cadre de l'élaboration, de l'ajustement annuel et de l'exécution de LPM. Il assure le dialogue avec les gestionnaires pour les arbitrages d'armement des postes décrits en organisation. Il instruit les dossiers relatifs à la symbolique militaire et au patrimoine majeur des unités de l'armée de terre.
- le bureau des soutiens (BSOUT) définit, en liaison avec l'EMA et les DSIA, la politique logistique et l'organisation générale des soutiens de l'armée de terre, en vue d'assurer le soutien des forces aéroterrestres dans tous les domaines. Au titre des soutiens interarmées, il regroupe le conseiller commissariat chargé du dialogue avec le Service du commissariat des armées et le conseiller énergie opérationnelle chargé du dialogue avec le Service de l'énergie opérationnelle (SEO), et est chargé d'animer le dialogue avec le SIMu. Il s'appuie, dans le cadre du dialogue avec le Service de santé des armées, sur le conseiller santé du CEMAT.
- le bureau stationnement infrastructure (BSI) définit la politique et les schémas directeurs fonctionnels d'infrastructure, propose les évolutions de stationnement et programme les opérations d'infrastructure à réaliser pour l'armée de terre. Il optimise le stationnement, évalue l'infrastructure et assure la cohérence physico-financière entre les ressources allouées et la disposition des infrastructures et espaces d'entraînement nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Il assure, pour l'armée de terre, le lien avec la direction du ministère en charge de la politique immobilière (SGA/DTIE, Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement), avec la portion centrale du service constructeur (Service d'infrastructure de la défense) et les services interarmées ainsi que l'animation du réseau infrastructure avec les zones terre et les grands commandements. Il est, par ailleurs, le référent de la préservation de la biodiversité dans les espaces d'entraînement.
- le bureau appui juridique (BAJ) garantit la sécurité juridique de l'action du CEMAT, en assurant un soutien juridique transverse au profit des bureaux de l'EMAT et des organismes directement subordonnés au CEMAT (hors du domaine des ressources humaines relevant de la SDEP). En lien avec l'EMAT/BRI et le Commandement de la force et des opérations terrestres (CFOT), il participe à l'encadrement juridique des activités de coopération internationale de l'armée de terre.
- le bureau prévention et maîtrise des risques (BPMR), sous les ordres du coordonnateur central à la prévention de l'armée de terre, conçoit et conduit la politique pour l'armée de terre en matière de prévention et de maîtrise des risques, dans les domaines de la Santé et de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement au titre des installations classées, de la protection contre les incendies et de la prévention en matière de sécurité routière, de manière à préserver la capacité opérationnelle de l'armée de terre. Il dirige et anime la chaîne PMR de l'armée de terre.
- la délégation au patrimoine de l'armée de terre (DELPAT) relevant du CEMAT et rattachée à la sous-chefferie PS, est responsable :
  - de la mise en œuvre de la politique patrimoniale de l'armée de terre en cohérence avec celle du ministère des armées ;
  - du contrôle scientifique des musées au travers de leur inspection, et de celui des salles d'honneur ;
  - du récolement et suivi des biens culturels de l'armée de terre hors périmètre des musées et salles d'honneur en tant que scientifique affectataire ;
  - de la tutelle et promotion des peintres de l'armée ;

- de la dévolution du patrimoine matériel ;
- du développement et de la professionnalisation de la fonction protection du patrimoine en opération.

### 2.3. LA SOUS-CHEFFERIE PLANS ET PROGRAMMES.

Le sous-chef plans et programmes (SCPP), pour l'exercice de sa mission, est assisté par :

- l'officier général adjoint plans et programmes (OG APP) qui :
  - seconde le sous-chef dans le pilotage de la sous-chefferie, en particulier concernant les actions des bureaux BPLANS, BPSIOC et BPSA ;
  - représente le SCPP dans les instances de comitologie et de pilotage des opérations et programmes d'armement (comités des capacités, comités de pilotage).
- l'adjoint activité maintenance coopérations (A2MC) qui :
  - coordonne les travaux de l'EMAT sur l'activité et en conduit le reporting ;
  - assiste et seconde le sous-chef dans sa mission de responsable de la conception et de la cohérence du MCO des matériels terrestres, aériens, nautiques et de plongée de l'armée de terre, ainsi que sur l'emploi et la gestion des parcs. Il représente le SCPP dans la comitologie relevant du MCO de l'armée de terre (réunions techniques, conseils de gestion, comités de pilotage, etc.) ;
  - au titre de la coopération capacitaire, il conduit les études particulières pour renforcer les initiatives facilitant les coopérations capacitaires avec les nations partenaires actuelles et futures de l'armée de terre en lien avec tous les bureaux concernés de l'état-major, puis il conduit ces coopérations capacitaires en lien avec la Direction générale de l'armement (DGA) et l'EMA ;
  - dans le cas particulier du partenariat franco-belge CaMo<sup>3</sup>, il est co-président du comité de pilotage capacitaire. En lien étroit avec les officiers belges insérés en France et l'état-major de l'armée de terre belge, il conduit tous les travaux pour identifier les possibilités de coopération et de partenariat entre la France et la Belgique afin de générer des groupements tactiques interarmes et des sous-groupements tactiques interarmes belges et français interopérables *ab initio*.

La sous-chefferie est composée des bureaux suivants :

- le bureau plans (BPLANS) porte au sein de l'EMAT la fonction « cohérence capacitaire » qui recouvre les actions visant à identifier puis à réaliser les ajustements nécessaires entre le modèle capacitaire choisi, les exigences du contrat opérationnel fixé par l'EMA, la réalité des engagements et les choix d'organisation. Il assure l'appréciation de situation sur la cohérence capacitaire de l'armée de terre, pour proposer si besoin la conduite d'un cycle de revues de fonction par le commandement du combat futur (CCF), étudie et initie les évolutions capacitaires de la force opérationnelle terrestre (FOT) qui sont proposées. Il pilote la cohérence physico-financière des travaux menés au P146 et la mise à jour de la programmation militaire. Porteur de la fonction « prospective capacitaire », il participe à l'orientation de la recherche technologique portée au P144, conçoit les capacités opérationnelles futures, supervise l'innovation technico-opérationnelle en liaison avec le CCF, porte les positions de l'armée de terre dans la comitologie ministérielle de préparation de l'avenir capacitaire. A ce titre, le chef du bureau plans est officier de cohérence d'armée pour l'armée de terre.
- le bureau programmes et systèmes d'armes (BPSA) assure le suivi de la conduite des opérations d'armement aéroterrestres, en veillant notamment à la satisfaction du besoin, à la cohérence physico-financière et aux échéances de livraisons. A ce titre, il assure le pilotage de la STAT (section technique de l'armée de terre). Il assure le pilotage des AOA (autres opérations d'armement) du P146 et des EAC (équipements d'accompagnement et de cohérence) du P178. Il propose au CEMAT la mise en service opérationnel des nouveaux équipements, assure le suivi du démantèlement des parcs en fin de vie et participe à la définition de la politique des cessions des matériels. Garant de la préparation des forces terrestres, il assure annuellement le pilotage, la répartition et le suivi de la ressource en équipements, en munitions et en potentiels pour tous les matériels terrestres et aéronautiques des unités de l'armée de terre. A ce titre, le chef du BPSA est l'officier de préparation des forces pour l'armée de terre.
- le bureau de maintien en condition opérationnelle (BMCO) conçoit la politique générale du maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements de l'armée de terre et appuie sa déclinaison par les services de soutien des milieux terrestre, aéronautique et naval. Il s'assure de la conformité de la traduction de ces politiques dans les stratégies de soutien de ces équipements. Il contrôle la cohérence de la programmation et de l'exécution budgétaires avec les besoins physiques du soutien de ces matériels. Échelon de synthèse du MCO des milieux cités, le BMCO assure la maîtrise d'ouvrage (MOA) du MCO de l'armée de terre au profit du SCPP. Il est le référent dans le domaine maintenance de l'armée de terre pour ces trois milieux et veille à l'atteinte des objectifs assignés aux maîtrises d'ouvrage déléguées (MOAd) étatiques. Il est chargé d'animer le dialogue avec la Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), la DMAé et le Service de soutien de la flotte (SSF).
- le bureau programmes et systèmes d'information opérationnels et de communication (BPSIOC) assure le suivi des programmes liés aux systèmes d'information opérationnels et de communications (SIOC), aux moyens d'appui au commandement (AC) et aux systèmes de guerre électronique (GE), depuis leur réalisation jusqu'au retrait de service. Il veille à la cohérence dans l'attribution de ces équipements en accord avec les objectifs opérationnels des forces terrestres. Il apporte une expertise métier au BPLANS pour les phases de conception et se coordonne avec BMCO pour les aspects liés au soutien. En coordination avec le BPSA, il assure, dans son périmètre, le pilotage des AOA du P146 et des EAC du P178. Il s'assure également de l'interopérabilité nécessaire à l'engagement des forces terrestres dans un cadre interarmées, interministériel, bilatéral ou multinational, notamment en participant au plateau OTAN-UE-ONU de l'EMAT. Il veille à l'adéquation entre les ressources et les besoins, en termes de fréquences, pour l'armée de terre. Il se coordonne avec l'OG NUM-CYBERDEFENSE, BNUM et BCYBERDEFENSE afin de maintenir la cohérence d'ensemble des SIC et du domaine de la cyber-électronique militaire.

### 2.4. LA SOUS-CHEFFERIE OPÉRATIONS AÉROTERRESTRES.

Le sous-chef opérations aéroterrestres (SCOAT), dans l'exercice de sa mission, est assisté par :

- l'adjoint opérations aéroterrestres (ASCOAT) :
  - en tant qu'adjoint du général SCOAT, il assure sa suppléance ;
  - au titre des attributions du SCOAT, il facilite la mise en œuvre de la gouvernance, au titre de l'emploi des forces terrestres, du territoire national, de la fonction interarmées du renseignement (FIR), des actions spéciales terre et de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) ;
  - il supervise les dossiers propres au fonctionnement et à l'organisation des travaux au sein de la sous-chefferie. En complément de l'action

conduite par les bureaux, il peut se voir confier des études du domaine opérationnel de niveau interarmées ou interministériel ;

- il conçoit et supervise les partenariats militaires opérationnels (PMO) et les appuis aux partenaires en liaison avec l'EMA et les sous-chefferies concernées. Il peut se voir confier la conduite de dossiers majeurs engageant l'armée de Terre qu'il représente le cas échéant au sein de l'organisation ad hoc mise en place par l'état-major des armées.
- le colonel adjoint chargé de l'outre-mer et de l'étranger (CAOME) : conseiller OME du CEMAT, responsable pour l'armée de terre de la coordination de tout ce qui a trait à l'outre-mer et à l'étranger (hormis les relations militaires internationales et les PMO), il est chargé de proposer, porter et coordonner une position terre concernant les dispositifs OME. Il assure le suivi de la satisfaction des besoins des formations terre stationnées OME et le lien avec l'écosystème interarmées. Il porte la coordination des travaux terre relatifs à l'OME dans la mise en œuvre de la LPM et participe au comité interministériel de coordination du service militaire adapté (SMA).
- le colonel chargé de mission influence et lutte informationnelle (ILI) porte la vision du CEMAT au plus haut niveau pour lui donner la visibilité et la dynamique nécessaires afin d'assurer son développement et sa maturité dans l'armée de terre. Il s'appuie pour cette mission sur l'expertise et les capacités de production du CAST. Placé sous l'autorité du MGAT, il est rattaché au SCOAT. Il coordonne et anime les travaux et études d'état-major dans tous les aspects liés à la fonction et pilote son évolution par délégation du SCOAT. Référent ILI de l'EMAT, il organise et suit les travaux et études nécessaires avec le CFOT (autorité fonctionnelle de mise en œuvre de la fonction) et le CAST. Il anime, en lien étroit avec le cabinet du CEMAT, la communauté STRATCOM terre en appui des opérations (STRATERRE) en lien avec le BES et le BAST, antenne du CAST de l'EMAT. Il organise et coordonne les travaux de l'EMAT et de l'armée de terre relevant de l'ILI.

Le SCOAT s'appuie sur :

- l'état-major opérationnel terre (EMOT) sur lequel il exerce une autorité fonctionnelle : interface opérationnelle de l'EMAT avec les armées, directions et services, et le commandement de la force opérationnelle terre (CFOT) pour le domaine des opérations, il prépare les contributions du CEMAT en sa qualité de conseiller terre du CEMA, participe à la planification des opérations et des missions (génération de force) et exécute les ordres et les directives du centre de planification et de conduite des opérations (CPCO). Il contribue également à la mise en œuvre des PMO.
- le bureau des actions spéciales terre (BAST), antenne du commandement des actions spéciales terre (CAST), sur lequel le SCOAT exerce une autorité fonctionnelle dans le domaine de l'emploi, pour garantir la cohérence des travaux relatifs aux actions spéciales, incluant la lutte informationnelle et le PMO.
- le bureau emploi (BEMP) instruit les dossiers de l'armée de terre sous le prisme de la finalité opérationnelle. Il est responsable de la conception et du suivi du contrat opérationnel de l'armée de terre (national et interalliés), de l'élaboration des politiques d'emploi et d'organisation du commandement, de la politique de préparation opérationnelle et des objectifs associés (normes ou indicateurs de performance), et de l'ensemble des activités liées à ces domaines. Il oriente les travaux doctrinaux de l'armée de terre. Sa section plans mobilisation conçoit et suit son plan de montée en puissance vers l'hypothèse d'engagement majeur (HEM). Elle contrôle également la cohérence des plans déclinés par les grands commandements de l'armée de terre et participe aux travaux des plans équivalents de l'interarmées. Sa section OTAN-UE-ONU permet l'anticipation et l'appropriation de l'évolution des organisations de ces partenaires et de de leurs concepts d'opération.
- le bureau défense et sécurité (BDS) décline et organise, pour l'armée de terre, la protection du secret, des personnes et des installations militaires. Désigné par le CEMAT « officier de sécurité de l'armée de terre », le chef du BDS est adjoint du délégué pour la défense et la sécurité (DDS/SCOAT).
- le conseiller sécurité aéronautique (CSA) et sa cellule veille à la prise en compte des enjeux et exigences de sécurité aéronautique (SA) en matière de préparation opérationnelle, d'emploi et de mise en œuvre des dérogations aux exigences de formation et d'exploitation des aéronefs, de navigabilité, d'infrastructures aéronautiques, d'espaces aériens et de services de navigation aérienne. Il oriente les travaux de l'armée de terre en termes de SA, en garantit la cohérence entre les commandements de l'armée de terre et en coordination avec les autres autorités d'emploi et les autorités de sécurité de l'aéronautique étatique et civile. En liaison avec le Conseil permanent de la sécurité aérienne de l'armée de terre (CPSA-AT), il participe à la surveillance au profit du CEMAT des exploitants d'aéronefs de l'armée de terre. Il prépare les rendez-vous liés à la comitologie interministérielle (comité stratégique de sécurité aéronautique (COSTRAT SA) et comité directeur de la direction de la sécurité aéronautique d'État (CODIR DSAÉ)) et pilote la comitologie de l'armée de terre présidée par le CEMAT (comité de surveillance de l'aéronautique de l'armée de terre (COSAT) et assises de la SA).

## **2.5. LE PÔLE RELATIONS INTERNATIONALES.**

L'officier général relations internationales (OGRI) est assisté par :

- l'adjoint relations internationales (ARI) qui le supplée en cas d'absence. L'ARI appuie l'action de l'OGRI par la veille, l'anticipation et la réflexion stratégique à caractère RI et conduit les travaux transverses, de synthèse et de conception stratégique que l'OGRI lui délègue. Il appuie l'OGRI en particulier dans le pilotage du domaine « relations internationales ». Il est le correspondant principal de l'EMA, des autres armées et des autres sous-chefferies de l'EMAT pour les relations internationales militaires (RIM).
- le bureau relations internationales (BRI) chargé de la conception, de la cohérence et de la mise en œuvre de la politique des relations internationales de l'armée de terre. Il contribue, en sa qualité de membre de la communauté STRATERRE, à l'appréciation de situation de niveau stratégique. Il prépare le CEMAT et ses grands subordonnés à leurs engagements internationaux. Il anime le réseau Terre français à l'étranger et est en contact permanent avec les correspondants militaires internationaux, notamment les attachés de défense étrangers en poste à Paris. Il coordonne et appuie la mise en place de la transformation de l'armée de terre en matière de RIM, notamment en élaborant les plans de coopérations validés en réunions d'état-major (REM). En coordination avec la DGA, les industriels et les opérateurs, il participe par ailleurs activement aux actions de soutien aux exportations d'armement.

## **2.6. LE PÔLE NUMÉRIQUE ET CYBERDÉFENSE.**

L'officier général numérique et cyberdéfense (OGNUM) commande le pôle numérique et cyberdéfense. Il est autorité de domaine pour la direction des systèmes d'information préparation des forces terre et directeur délégué de la donnée (D3) pour l'armée de terre. Il coordonne le numérique de l'armée de terre en lien étroit avec la sous-chefferie plans et programmes aux travaux de laquelle il est associé et dont il reçoit un appui en matière de plans. Il est en charge des relations avec la DIRISI.

Le pôle numérique et cyberdéfense est composé des bureaux suivants :

- le bureau cyberdéfense (BCYBER) a pour mission principale de garantir l'aptitude de l'armée de terre à se défendre et à agir dans le cyberspace. Pour cela, il est chargé de porter la vision cyber de l'armée de terre dans les instances et comités interministériels, d'animer les chaînes techniques terre de sécurité numérique (cyber protection et LID), de lutte informatique offensive (LIO) et de lutte informatique d'influence (L2I) et d'apporter une expertise métier aux autres bureaux de l'EMAT. Dans le domaine capacitaire, il a notamment pour mission d'appuyer dans son domaine de compétences le bureau plans de l'EMAT au cours de la phase de préparation de l'expression des besoins terre relevant du plan d'engagement majeur (PEM) cyber. Il est le point de contact unique de l'armée de terre vers le COMCYBER pour le suivi des programmes liés aux opérations dans le cyberspace depuis leur phase de réalisation jusqu'à leur retrait. Dans le domaine de l'emploi, il élabore les politiques d'emploi de l'armée de terre en matière de sécurité du numérique et contribue à la réalisation des objectifs de préparation opérationnelle pour les trois domaines de lutte informatique en appui du bureau emploi. En tant que tête de chaîne sécurité numérique de l'armée de terre, il appuie le représentant de l'autorité d'homologation principale terre dans l'instruction des dossiers d'homologation portés à sa signature par les autorités d'homologation secondaires (AHS) et assure la fonction de Centre d'expertise de l'autorité d'homologation secondaire pour l'AHS de l'EMAT en instruisant les dossiers du périmètre de ce dernier. Enfin, en tant que tête de chaîne LIO et L2I, le BCYBER centralise l'ensemble des travaux et le suivi de la montée en puissance des domaines au sein de l'armée de terre.
- le bureau numérisation (BNUM) conçoit et conduit la transformation numérique autour de la donnée de l'armée de terre avec les grands commandements. Il assure la cohérence d'ensemble du numérique non programmatique au profit de l'armée de terre, en lien avec BCYBER et BPSIOC dans le cadre de la direction des systèmes d'information préparation des forces – terre (DSI PF-T) et en liaison étroite avec la DSI MCO-terre dont la SIMMT assure la gouvernance. Il assure la satisfaction des besoins de l'armée de terre par la DIRISI. Il conçoit et conduit la politique de la donnée y compris le respect des données personnelles. Il met à profit la puissance du numérique, dont l'emploi de l'intelligence artificielle et de l'analyse et la recherche opérationnelle.

L'OGNUM a autorité sur le Centre de la donnée et des applications numériques (CDAN) qui, dans le cadre de la DSI PF-terre, a pour missions :

- de réaliser des applications numériques constitutives du système d'information de l'armée de terre (SIAT - hors programmes d'armement) et d'en assurer le MCO ;
- de mettre sur pied un pôle de mise en œuvre de la donnée à fin d'appui à la décision ;
- d'appuyer le BNUM dans le pilotage du SIAT notamment au titre de la fonction « responsable des SIC » (RSIC) délégué.

## 2.7. LE PÔLE ANTICIPATION ET SYNTHÈSE.

L'officier général anticipation et synthèse (OGAS) contribue aux travaux d'anticipation stratégique et de prospective générale menés par l'EMA, oriente les travaux de stratégie et de prospective générale menés par l'EMA, oriente les travaux de prospective générale et de veille menés par l'armée de terre et fait conduire les études stratégiques internes. Il supervise l'élaboration des ordres à l'armée de terre dont ceux liés à sa transformation, suit et tire le bilan de leur application. Il participe aux travaux liés à la transformation du ministère et met en œuvre les décisions en résultant et donne le « temps d'avance » en établissant au profit du MGAT le plan de charge de l'EMAT. Il est responsable de l'orientation, de la coordination et de la cohérence de la répartition des dossiers transverses entre les sous-chefferies, notamment en préparant les réunions de commandement du MGAT, le collège des sous-chefs ainsi que les réunions de commandement associant les chefs de bureaux, et en présidant le collège des adjoints des sous-chefs. L'OGAS est par ailleurs en charge des dossiers transverses, dont il anime la conduite, en particulier les questions de déontologie, de développement durable et les enjeux climatiques. Il assure, par délégation du CEMAT, la tutelle du FELE<sup>4</sup>.

Le pôle anticipation et synthèse est composé des bureaux suivants :

- le bureau études et stratégie (BES) est en charge de la conduite des études stratégiques militaires et institutionnelles. Il propose au CEMAT et au MGAT les positionnements terre et anime en mode projet des groupes d'études stratégiques. Il anime le réseau STRATERRE avec le CAB CEMAT, l'officier relations extérieures (ORE) et les membres du plateau de l'EMAT.
- le bureau commandement et synthèse (BCS) prépare les ordres à l'armée de terre, suit et tire le bilan de leur application, en assurant le secrétariat permanent des différentes instances décisionnelles de l'armée de terre et notamment des trois instances de commandement suivantes : le comité opérationnel de commandement de l'armée de terre<sup>5</sup>, le comité de direction de l'armée de terre<sup>6</sup> et le comité de décision de l'armée de terre<sup>7</sup>. Il est chargé de la conduite de la transformation interne à l'armée de terre et ministérielle concernant l'armée de terre. Au titre du fonctionnement de l'état-major, il anime et veille à la cohérence des travaux de l'EMAT, met en œuvre le rythme décisionnel et constitue l'échelon interne de synthèse de l'état-major au profit du CEMAT et du MGAT. Il s'assure du partage et de la bonne circulation des informations et de la mise en œuvre des outils et procédures numériques, au sein de l'état-major et vers l'extérieur, au moyen de la section du management de l'information. Il est le point de contact de l'EMA sur les sujets transverses.

## 2.8. LE SOUS-DIRECTEUR DES ÉTUDES ET DE LA POLITIQUE.

Sous l'autorité du directeur des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), le sous-directeur des études et de la politique (SDEP) est chargé de préparer l'ensemble des travaux de politique de l'armée de terre en matière de ressources humaines militaires et civiles, notamment s'agissant du pilotage des effectifs et de la masse salariale, de la condition du personnel, de l'emploi du personnel civil et de l'animation du dialogue social. Il s'assure, sous l'autorité fonctionnelle du MGAT et en liaison avec la SCPS, de la pleine adéquation des politiques avec le modèle de l'armée de terre.

Il exerce, au profit du CEMAT et sous l'autorité fonctionnelle du MGAT, la fonction de délégué aux réserves de l'armée de terre (DRAT).

## 3. ABROGATION. PUBLICATION.

L'instruction N° 500182/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 10 mai 2021 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la comitologie de l'état-major de l'armée de terre est abrogée.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,  
major général de l'armée de terre,*

Jean-Christophe BÉCHON.

## Notes

<sup>1</sup> Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information, Direction de la Maintenance Aéronautique, Service Interarmées des Munitions.

<sup>2</sup> Unité Opérationnelle Commandement et Ressources Centralisées.

<sup>3</sup> Capacité Motorisée.

<sup>4</sup> Foyer d'Entraide de la Légion Etrangère.

<sup>5</sup> COPS présidé par le sous-chef d'état-major performance et soutiens.

<sup>6</sup> CODIR présidé par le major général de l'armée de terre.

<sup>7</sup> CDAT présidé par le chef d'état-major de l'armée de terre.